



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

**Date de convocation :**

06/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021/31 : VALIDATION DE L'ENTREPRISE A RETENIR POUR LE MARCHÉ DE RESTAURATION DE L'HOSPICE, LOT DECONTAMINATION AU PLOMB**

Le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2020 qui valide les marchés des entreprises retenues pour le marché de restauration de l'Hospice, et relance les lots menuiserie et décontamination plomb, infructueux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé et publié le **9 février 2021** sur E-marchespublics.com, et le 12 février 2021 sur l'Indépendant, pour la réalisation de travaux de rénovation de l'Hospice, pour les deux lots déclarés infructueux :

Lot 3 : menuiserie avec 1 tranche ferme, 3 tranches optionnelles et 1 variante

Lot 8 : décontamination plomb avec 1 tranche ferme, 3 tranches optionnelles et 1 variante

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres des entreprises avant le 08 mars 2021, 10 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées par le maître d'œuvre.

Les offres ont été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

Prix : pondération de 40 %,

Note méthodologique : pondération de 60 %,

A la suite de l'analyse approfondie des offres, le maître d'œuvre propose d'attribuer le marché du lot décontamination plomb, et de déclarer, à nouveau, infructueux le lot menuiserie, pour cause d'irrégularité de l'unique offre reçu.

Aussi, vous est-il demandé de confirmer la proposition du maître d'œuvre.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-après pour les montants suivants :

Lot 8 : Tranches ferme et optionnelles avec la variante 6 : STC AMIANTE : 19 976.46€ H.T

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**